

Monsieur l'Orateur, ce sont là des idées qui font leur chemin chez les libéraux, et chez les conservateurs des idées similaires prennent fait et lieu. Quant aux membres du Nouveau parti démocratique, ils prèchent le rapatriement de la constitution.

Au fait, je suis d'avis que la constitution serait rapatriée depuis longtemps, et je me demande si l'on en a pas perdu le texte original de l'autre côté, et qu'on ne peut plus déterminer qui en a signé le texte. Depuis une dizaine d'années, on nous parle de constitution et de constitution. J'en suis à me demander si le ministre de la Justice ne déclarera pas, un jour, que la constitution avait été déposée sur une tablette poussiéreuse du Parlement de Westminster et qu'on a perdu toute trace du texte original au point que nous devrions en concevoir un ici même, au Parlement.

Le deuxième point qui ressort de la motion à l'étude, c'est l'opportunité et la nécessité d'avoir une véritable constitution canadienne et, comme l'ont déclaré plusieurs députés cet après-midi, une constitution conçue par des Canadiens pour des Canadiens, et non pas pour un élément seulement.

Ceci ne veut pas dire que nous rejetons tout ce qui nous est venu de l'Angleterre. Je suis le premier—on sera peut-être surpris de m'entendre faire cette déclaration ce soir—à reconnaître que, sous le régime anglais, nous avons probablement eu plus d'opportunité de développer le Canada que nous en aurions eu sous le régime français.

A ce stade de mes observations, monsieur l'Orateur, qu'il me soit permis de donner un exemple de la vie normale, de la vie humaine quotidienne. Lorsqu'un père de famille élève une famille, il peut encore donner des tapes à son enfant qui ne fait pas bien, à l'âge de deux ans. A l'âge de dix ans, il peut peut-être encore lui frotter les oreilles de temps en temps; mais à l'âge de 35 ans, je ne pense pas et je ne crois pas qu'aucun père de famille oserait lever la main sur son fils ou sa fille. Pourquoi? Parce qu'on dit qu'à l'âge de 21 ans, l'enfant est majeur. Je comprends et je conçois qu'on puisse lui donner des conseils, faire des suggestions, mais de là à obliger un enfant à suivre la ligne de conduite suivie par les parents, je ne crois pas que ce soit dans l'ordre naturel des choses.

Monsieur l'Orateur, nous avons une Confédération, une constitution depuis près de 100 ans. Ne serait-il pas temps, après 97 ans, ou avant de célébrer le centenaire du Canada, d'amender cette constitution de façon que les deux éléments qui ont été les fondateurs de la Confédération canadienne bénéficient de plus d'autonomie, reçoivent l'assurance de leur liberté totale dans les domaines politique, économique et social? A mon sens, il est temps plus que jamais, aujourd'hui—sinon

[M. Caouette.]

ce ne le sera jamais—de voir à corriger les abus et les erreurs qui nécessitent les modifications proposées.

Monsieur l'Orateur, la motion à l'étude fait ressortir un troisième point; elle consacre l'idée que le Canada est véritablement constitué de deux nations. Il y en a qui ne veulent pas le reconnaître; ils seront en retard sur les autres. Il y en a d'autres qui le reconnaissent depuis longtemps, mais de plus en plus, tous les Canadiens devront le reconnaître.

A maintes reprises, en cette enceinte, j'ai déclaré que nous ne demandions rien, que nous ne voulions rien enlever aux autres, mais que nous voulions que nos droits soient reconnus, et ce d'une façon entière. C'est pour cette raison que lorsque notre groupe s'est réuni à Québec, le 26 janvier 1964, on a réclamé, dans une nouvelle constitution et dans une nouvelle Confédération, le «contrôle» de la monnaie et du crédit pour la province de Québec. Si la province d'Ontario veut la même chose, libre à elle de décider; mais en tant que la province de Québec est concernée, nous réclavons le «contrôle» de son commerce, de son immigration, ainsi que la récupération et l'utilisation de tous ses droits fiscaux. Le gouvernement est mieux de prendre note de ces points, parce qu'ils sont de plus en plus réclamés par toutes les organisations, non seulement de la province de Québec, mais également en dehors du Québec.

Nous avons certes dans le Québec des hommes politiques influents qui présentent des réclamations, dont l'honorable René Levesque, le maire de Montréal, M. Jean Drapeau, le ministre des affaires municipales, M. Pierre Laporte, le premier ministre du Québec, l'honorable Jean Lesage.

(Traduction)

M. Knowles: Et Réal Caouette!

M. Caouette: Si vous voulez. Et n'oubliez pas Charles-Auguste Choquette!

M. Herridge: Des compagnons d'armes!

(Texte)

M. Caouette: Monsieur l'Orateur, on peut prendre ces propos à la légère, ou ne pas les considérer du tout.

Dans toutes les provinces canadiennes—et je l'ai constaté pour y être allé—on se demande ce qui se produit au Québec, si le Québec est en ébullition, si cette évolution est dangereuse, etc., etc.? Je ne le crois pas. Je ne le crois pas, en tant que le Parlement fédéral ne se pliera pas ou ne se mettra pas à genoux, mais regardera bien en face les justes réclamations émanant d'un côté comme de l'autre au Canada, afin que les deux éléments soient traités sur un pied équitable,